ALIZES FORMATION
Association régie par la loi de 1901
65 Boulevard Laurent GÉRIN, 69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALIZES FORMATION relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Nous portons à votre attention : la note annexe intitulée « Règles et méthodes comptables » expose que les comptes ont été établis conformément à l'hypothèse de base de continuité d'exploitation, ceci nonobstant l'incertitude liée au financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 20 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes
ACKELA AUDIT

ACKELA AUDIT Commissaires aux comptes
Le Thor - 19 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 69 98 00 10 - Fax : 04 72 84 94 11
530 082 288 RCS LYON

BILAN ACTIF

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	34 618	30 354	4 264	450
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 445		2 445	1 715
TOTAL (I)	**37 063**	**30 354**	**6 709**	**2 165**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	106 089		106 089	82 787
Valeurs mobilières de placement	15 296		15 296	15 296
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	299 051		299 051	235 675
Charges constatées d'avance	107		107	915
TOTAL (II)	**420 542**		**420 542**	**334 673**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**457 605**	**30 354**	**427 251**	**336 838**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	300 972	236 880
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	88 877	64 092
Situation nette (sous total)	*389 850*	*300 972*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**389 850**	**300 972**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 656	11 167
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	**11 656**	**11 167**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 516	5 029
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 229	19 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	**25 745**	**24 698**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**427 251**	**336 838**

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	895		895	
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	289 876	240 041	49 835	21
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	210		210	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2	2	-1	-29
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**290 982**	**240 043**	**50 939**	**21**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	52 795	37 686	15 109	40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 071	1 576	495	31
Salaires et traitements	108 073	100 008	8 065	8
Charges sociales	38 684	33 362	5 323	16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	463	114	349	306
Dotations aux provisions	489	3 543	-3 054	-86
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		90	-90	-99
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**202 576**	**176 379**	**26 197**	**15**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**88 406**	**63 664**	**24 742**	**39**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation		453	-453	-100
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	417		417	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**417**	**453**	**-36**	**-8**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**417**	**453**	**-36**	**-8**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**88 823**	**64 117**	**24 706**	**39**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			NA

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Insertion et formation professionnelle pour demandeurs d'emplois

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

1- Accompagnement individuel et collectif sur des projets ou emplois
2- actions de formations courtes
3- inclusion numérique

Les moyens mis en oeuvre :

1- moyens humains : équipe de 5 personnes
2- Implantation sur vénissieux depuis 92 ; intervention pour la métropole et communes alentours
3- appels de subventions auprès du FSE, de la métropole, de la ville de Vénissieux et de l'Etat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 427 250.96 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 88 877.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Evènement COVID 19 :
La crise sanitaire (COVID 19) a des impacts sur son activité.
Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	4 à 5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	12 126		2 520
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	18 215		1 757
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	30 340		4 277
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	30 340		4 277

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			14 646	
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			19 972	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			34 617	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			34 617	

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	12 126	72		12 198
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	17 765	392		18 156
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		29 891	463		30 354
TOTAL GENERAL		**29 891**	**463**		**30 354**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PERTE D EMPLOI :
Une provision pour risque de perte d'emploi et donc d'indemnités de licenciements est comptabilisée à partir de 2018 pour lier le risque de perdre une grosse part de marché via des formalités faites directement par le Pôle Emploi.
La provision pour risque de perte d'emploi au 31/12/2021 s'élève à 11 656 €.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		2 445		2 445
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices				
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée				
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés				
	Etat & autres coll. publiques : Divers		103 585	103 585	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	2 504	2 504	
	Charges constatées d'avance		107	107	
	TOTAUX		**108 640**	**106 195**	**2 445**

Renvois

(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	107
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**107**

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	103 585
Disponibilités	
TOTAL	**103 585**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	236 880		236 880				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires					64 092		300 972
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Excédent ou déficit de l'exercice	64 092		64 092	64 092	88 877	64 092	88 877
TOTAUX	**300 972**		**300 972**	**64 092**	**152 970**	**64 092**	**389 850**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		6 516	6 516		
Personnel & comptes rattachés		7 181	7 181		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		10 717	10 717		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	6	6		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 325	1 325		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**25 745**	**25 745**		

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 436
Dettes fiscales et sociales	9 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**16 061**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Non calculée car elle ferait doublon avec l'indemnité liée à la risque de perte d'emploi.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACKELA Audit

19 rue Louis Guérin - Immeuble Le Thor

69100 Villeurbanne

Les honoraires du commissaire aux comptes versés sur l'exercice 2021 s'élèvent à 2 429.08 €

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES EFFECTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel salarié :	**3.50**	**3.50**
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2.50	2.50
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES